



Lundi 13 avril 2015

Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'association européenne de l'éducation-France (AEDE-France), association complémentaire de l'enseignement, demeure perplexe devant certaines des dispositions de la réforme du collège, publiées le 10 avril 2015.

Malgré l'introduction de l'apprentissage d'une seconde langue en 5^e, que nous ne pouvons que saluer, nous regrettons :

- L'abandon des sections bilangues, qui permettent aux élèves de s'appuyer sur l'apprentissage d'une langue pour en apprivoiser plus vite une autre.
- L'abandon des sections européennes et orientales, qui sont pourtant une opportunité extraordinaire de développer à la fois
 - des connaissances dans des disciplines non linguistiques par le biais d'une autre langue,
 - des compétences langagières dans des langues européennes,
 - une ouverture citoyenne vers d'autres cultures et d'autres perspectives sur les matières enseignées,
 - la possibilité de travailler sur des projets européens concrets avec d'autres collégiens, ailleurs en Europe,
 - la curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre autrement.

Les arguments de ségrégation qui sont avancés ne sont pas validés par la réalité pédagogique. En effet, l'utilisation d'une autre langue est un facilitateur d'apprentissage et il vaudrait mieux essayer de généraliser progressivement ces sections plutôt que les supprimer !

Les élèves s'impliquent dans des apprentissages lorsqu'ils sont stimulants, ambitieux et créatifs. Nombre d'élèves en difficulté dans des matières scientifiques dites « abstraites » découvrent avec étonnement que les méthodes d'enseignement de ces matières par le biais d'une autre langue leur permet de comprendre et d'apprendre ce qui leur semblait obscur en français.

En effet, très souvent, les approches didactiques et pédagogiques de nos voisins européens sont beaucoup plus ancrées dans le concret, les termes mathématiques et scientifiques sont plus imagés, plus visuels et aident les jeunes à appréhender des notions qui leur restent inaccessibles dans le français désincarné trop souvent en usage dans ces disciplines.

Pour les enseignants eux-mêmes, l'obligation de travailler avec des collègues d'autres disciplines et de monter des projets avec des partenaires européens est un facteur puissant d'auto-formation !

Considérant l'état de pénurie de la formation continue dans l'éducation nationale, tout dispositif susceptible d'engendrer de l'auto-formation devrait au contraire être hautement soutenu et non pas supprimé !

Dernier argument : alors qu'il est URGENT de contribuer à la construction d'un solide sentiment d'appartenance européenne et à l'éducation du citoyen européen, la suppression des sections européennes et orientales ressemble à un déni dramatique de notre projet commun.

Marie-France Mailhos, présidente de l'AEDE-France

contact@aede-france.org

06 89 97 04 55